

Commission locale de l'eau du SAGE BH – 06 septembre 2013

Mairie de Lachambre

*Point sur l'avancement de la
rédaction du PAGD et du règlement*

Les grandes étapes de la rédaction

Le calendrier de rédaction : trois étapes

- 1. Structuration et définition des priorités**
 - a. Première ébauche du PAGD et du règlement**
 - b. Cohérence du projet de SAGE**
- 2. Approfondissement et rédaction**
- 3. Finalisation et partage**

Rappel de la méthode

Un comité de rédaction :

- Son rôle : faciliter l'examen des textes proposés, les corriger et amender et les proposer à la CLE pour validation.

- Sa composition : élus, services de l'Etat, associations

Contribution de l'expert juridique.

5 réunions de prévues.

Des groupes de travail thématiques

- Leur rôle : affiner les actions, préciser leur application géographique, identifier les documents cartographiques à intégrer...

- Si des questions juridiques sont soulevées ➡ note à destination de l'expert juridique.

- 3 groupes de travail. Les thématiques à approfondir sont identifiées par le comité de pilotage et le comité de rédaction.

Une fois l'ensemble des thématiques approfondies, les éléments sont intégrés dans le projet de rédaction et sont présentés au comité de rédaction.

La CLE : Validation des documents

Calendrier

Activité	Mai					Juin				Juillet					Août				Septembre				Octobre					Novembre				Décembre								
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	1	2	3	4	5	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	5	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Structuration et définition des priorités																																								
Classification des actions entre dispositions et règles																																								
1ère ébauche du PAGD																																								
Plan détaillé																																								
Zonage																																								
1ère ébauche du règlement																																								
Approfondissement et rédaction																																								
PAGD																																								
Préambule																																								
Synthèse de l'état des lieux																																								
Moyens prioritaires et dispositions																																								
Objectif 2 - Préserver la biodiversité																																								
Objectif 3 - Restaurer les milieux																																								
Objectif 1 - Lutter contre les pollutions																																								
Objectif 5 - Surveiller les altérations																																								
1.4 Préparer la remontée																																								
3.6 Renforcer la gestion durable des services de l'eau																																								
3.7 Dimension transfrontalière																																								
Moyens et modalités de mise en œuvre																																								
Règlement																																								
Finalisation et partage																																								
Finalisation, editing et dernière relecture																																								
Atelier de partage																																								
Réunion transfrontalière																																								

Etape
 Comité de rédaction
 Comité technique
 CLE
 Comité de pilotage



Etat d'avancement
 En cours
 Validé



Comité de rédaction du 27 mai 2013

- Validation du plan détaillé du PAGD
- Demande de modification du préambule pour qu'il soit en cohérence avec la déclinaison par objectifs.
- Présentation des actions liées à la connaissance par objectif et non regroupées. Utilisation d'une charte graphique pour distinguer les actions de connaissance/de communication...
- Concernant les annexes:
 - Liste d'actions à scinder entre actions en cours et actions réglementaires.
 - Conserver les actions « hors SAGE » et « plus-value du SAGE
 - Catalogue : en annexe, ne garder que les actions du PAGD.

Comité de rédaction du 24 juin 2013

- Validation du préambule, de la synthèse de l'état des lieux et des annexes.

- Orientation de rédaction retenue par les membres du COREDAC : « *Le territoire du SAGE ayant connu par le passé une forte dégradation de ses espaces naturels et de la qualité de l'eau, les **priorités d'action** doivent donc aujourd'hui reposer sur **la préservation et la reconquête du milieu**, en ciblant les secteurs les plus menacés. »*

Groupe de travail technique du 6 juin 2013

- Examen des recommandations et prescriptions du PAGD concernant l'objectif 2 « Préservation de la biodiversité des écosystèmes aquatiques » et l'objectif 3 « Restauration des cours d'eau »;
- Note juridique à adresser à l'experte juridique.
- Nouvelle rédaction soumise par mail au groupe de travail puis au comité de rédaction

A venir

- Suite des groupes de travail : groupe de travail « qualité de l'eau et remontée de la nappe »; groupe économie ?
- Réunion du comité de rédaction
- Réunion de la CLE à mi-parcours afin de valider le préambule, la synthèse de l'état des lieux et les dispositions.